



## **Document stratégique du département Numérisation / eHealth pour l'informatique au cabinet médical**

**État au:** 13.11.2018

# 1 Vision et mission

Le département Numérisation/eHealth a élaboré une vision et une mission afin de définir les objectifs et de délimiter les tâches qui relèvent du domaine de l'informatique au cabinet. Les mandats étant désormais initiés et gérés par l'association professionnelle, la donne a changé pour ce qui touche à la fourniture de prestations, qui ne peuvent plus correspondre au mandat d'entreprise original de l'IPI.

## 1.1 Vision

La FMH joue le rôle d'organe coordinateur, responsable au premier chef du développement d'une informatique médicale qui soit véritablement axée sur les besoins et l'utilité. Elle est le porte-parole du corps médical auprès de l'industrie et des cercles politiques, et donne des impulsions en faveur de la numérisation au cabinet médical.

## 1.2 Mission

La FMH prend position sur les questions liées à l'informatique au cabinet, sous la forme de recommandations et de conseils dispensés librement et de manière appropriée à ses membres. Elle encourage la numérisation des cabinets en vue de processus administratifs et médicaux efficaces et efficaces.

# 2 Stratégie

La FMH soutient ses membres dans les domaines prioritaires suivants:

1. Échange d'informations
2. Gestion des connaissances
3. Gestion et optimisation des processus

Il en découle les objectifs stratégiques ci-après:

1. La FMH **encourage et soutient les standards d'interopérabilité** entre les systèmes informatiques des cabinets pour permettre, d'une part, un changement de système et d'autre part la **communication ciblée** entre les fournisseurs de soins. Elle **s'implique de manière active au sein des organismes de standardisation** afin de défendre les intérêts du corps médical, et élabore des recommandations à l'intention de l'industrie et des cercles politiques.
2. La **FMH aide ses membres à numériser leurs cabinets**, par le biais de séances d'information, de formations et de publications. Elle **publie notamment des recommandations et des directives** en matière de protection et de sécurité des données dans les cabinets médicaux, de comportement sur les réseaux sociaux, de dossier électronique du patient ou d'applications de télémédecine.
3. La FMH **encourage et soutient ses membres dans la transformation numérique**, qui permet d'optimiser les processus dans les cabinets médicaux grâce à la numérisation. Lors de cette transformation, on veillera à ce que l'on puisse relier entre elles les données électroniques, de manière à pouvoir générer une plus-value. La FMH **analyse divers systèmes sous l'angle de la plus-value qu'ils apportent en termes de soutien aux processus et aux décisions** dans les cabinets médicaux et **élabore des recommandations et des directives** devant guider leur introduction et leur mise en œuvre.

## 2.1 Délimitation

La FMH ne peut en aucun cas remplacer les relations entre médecins et fournisseurs et ne joue pas le rôle d'un service de soutien informatique ou de développeur. Elle n'est pas un organe de conciliation entre les médecins et l'industrie et n'évalue pas de produits concrets. Son rôle consiste à définir des critères décisionnels pour la mise en œuvre de produits.